

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-414-1170 du 04/02/2008

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHÉMATIQUES - ANNEE 2007-2008

Référence : Circulaire n° 2000-219 du 28 novembre 2000 publiée au BOEN n° 44 du 7 décembre 2000 pages 2412 et 2413

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02

Les épreuves des olympiades académiques de mathématiques se dérouleront

le mercredi 12 mars 2008 de 14h à 18h,

dans les centres d'épreuves mentionnés dans le tableau ci-joint. Les établissements d'origine convoqueront individuellement les candidats qu'ils ont proposés selon le modèle joint en annexe.

Les lycées centres d'épreuves recevront les sujets dupliqués en nombre suffisant ainsi que les copies de composition modèle EN et le papier brouillon. Il n'est pas prévu d'intercalaire millimétré ENm.

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national OCEAN, c'est pourquoi aucune étiquette de table n'est fournie par le rectorat.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de mathématiques des lycées centres d'épreuves et en cas de nécessité par les professeurs de mathématiques des lycées d'origine des candidats.

Les candidats émargent les listes alphabétiques transmises par le rectorat aux centres d'épreuves.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en recommandé par les centres d'épreuves le jeudi 13 mars 2008 au lycée Marie Curie, 16 boulevard Jeanne d'Arc, 13392 Marseille cedex 5 à l'attention de M. FERNANDEZ Julien, secrétariat des olympiades de mathématiques. Les copies sont anonymées et corrigées au lycée Marie Curie à Marseille.

Signataire : Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille

OLYMPIADES DE MATHEMATIQUES ANNEE SCOLAIRE 2007/2008
REPARTITION DES CANDIDATS
EPREUVE DU MERCREDI 12 MARS 2008 de 14h à 18h

CENTRES D'EPREUVES	NOMBRE DE CANDIDATS	SERIES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE DES CANDIDATS
ALPES DE HAUTE PROVENCE			
Paul Arène Sisteron	1	S	Esclangon Manosque P. Arène Sisteron
	8	S	
	9		
HAUTES ALPES			
Aristide Briand Gap	3	S	Dominique Villars Gap Aristide Briand Gap
	21	ES (6) S (9) STG (6)	
	24		
BOUCHES DU RHONE			
Adolphe Thiers Marseille	40	S	A. Thiers Marseille Saint Charles Marseille Victor Hugo Marseille Lacordaire Marseille
	6	S	
	6	S (2) STL (4)	
	11	S	
	5	S	
	68		
Michelet Marseille	11	ES (1) S (11)	Michelet Marseille Provence Marseille Ami Marseille
	9	S (13)	
	2	S	
	27		
P. Mendès-France Vitrolles	5	S(3) STI (2)	P.Mendès-France Vitrolles Genevoix Marignane St Louis Gignac
	1	S	
	4	STI	
	10		
Pasquet Arles	18	S (17) STI (1)	Pasquet Arles Montmajour Arles
	8	S	
	26		
Le Rocher Salon	7	STI	Le Rocher Salon Adam de Craponne Salon Saint Jean Salon Viala Lacoste Salon
	6	S	
	7	ST2S (4) STG (3)	
	3	ES (2) S (1)	
	23		
Vauvenargues Aix	20	S	Vauvenargues Aix La Nativité Aix Militaire Aix Georges Duby Luynes
	33	S	
	3	S	
	5	S	
	61		
VAUCLUSE			
Aubanel Avignon	9	S	Théodore Aubanel Avignon René Char Avignon Saint Joseph Avignon J. H. Fabre Carpentras St Louis Orange
	9	S	
	2	S	
	5	S	
	4	S	
	29		
Val de Durance Pertuis	29	S	Val de Durance Pertuis
	29		
ACADEMIE CANDIDATS	306	S : 266 ES : 9 STI : 14 STL : 4 STG : 9 ST2S : 4	

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
RECTORAT
Division des examens et concours
DIEC 2-02
Dossier suivi par Mme OLIVIER

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

CONVOCAATION INDIVIDUELLE

Monsieur

Mademoiselle

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Candidat(e) aux Olympiades de mathématiques année 2007/2008

Est convoqué(e) pour subir l'épreuve correspondante :

Le mercredi 12 mars 2008 de 14 h à 18 h

Au lycée

Fait à , le

Signature du chef d'établissement.

Cachet de l'établissement.

Nota : Le candidat devra se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve, muni de la présente convocation et d'une pièce d'identité avec photographie. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.
L'usage de la calculatrice et du matériel usuel (compas, équerre, règle graduée ...) est autorisé.